



RÉSEAU PLEIN AIR QUÉBEC

Compteurs PYRO^{Evo}

Le PYRO^{Evo} est une solution de comptage de personnes idéale pour mesurer la fréquentation touristique, la pratique récréative, mais aussi pour préserver les espaces naturels et sensibles. Le système combine une lentille haute précision et une technologie pyroélectrique infrarouge passive pour détecter la chaleur émise par le corps humain. Discret, robuste et simple à installer, le PYRO^{Evo} vous permet de disposer de données clés en un instant sur le logiciel d'analyse, Eco-Visio®.

Le Réseau plein air Québec est heureux de pouvoir offrir aux gestionnaires de sites de plein air du Québec la possibilité de louer un ou deux compteurs PYRO^{Evo} pour répondre à leurs besoins ponctuels de comptage.

Modalités de location

Les compteurs PYRO^{Evo} du Réseau plein air Québec (RPAQ) sont mis à la disposition des gestionnaires de sites de plein air au Québec.

Le gestionnaire doit avoir et maintenir une assurance tous risques (vol, bris d'équipement, etc.) pour l'équipement loué et en fournir la preuve avant la prise de possession de celui-ci.

Pour faire une demande de location, le gestionnaire doit remplir le formulaire ci-joint et le faire parvenir à info@reseaupleinair.quebec. La demande doit parvenir au RPAQ au moins deux semaines avant la date de prise de possession souhaitée pour assurer le traitement de celle-ci. Le responsable de l'organisation sera contacté dès réception de la demande pour confirmer les dates de location. Les instructions d'utilisation du compteur, les identifiants Eco-Visio® et la fiche d'identification du compteur lui seront acheminés par courriel dès confirmation des dates de location.

Période de location

Les périodes de location sont de sept (7) jours incluant la journée de réception de l'équipement. Toute demande de location pour des périodes non successives doit faire l'objet d'une autre demande. Le RPAQ se réserve le droit de limiter le nombre de périodes de location successives ou non, selon le niveau de demande. Le gestionnaire de site doit retourner l'équipement dès le lendemain de la période de location.

Coûts

Compteur unidirectionnel : 120 \$/période

Compteur bidirectionnel : 150 \$/période

Coût de remplacement en cas de perte totale du modèle unidirectionnel: 3 500 \$

Coût de remplacement en cas de perte totale du modèle bidirectionnel : 4 400 \$

Livraison

Le ou les compteurs peuvent être récupérés et rapportés au 4545, av. Pierre-De Coubertin, sans frais. Le cas échéant, des frais de livraison de 40 \$ s'ajouteront à la location. Le gestionnaire doit prendre ses propres arrangements pour le retour du compteur et en assumer le coût. Le service de livraison choisi par le gestionnaire doit permettre un retour de l'équipement en 2 jours ouvrables maximum afin de rendre disponible l'équipement le plus rapidement possible au plus grand nombre de demandeurs.

Les fédérations de plein air bénéficient d'un rabais de 20% sur la location. Les membres des fédérations bénéficient d'un rabais de 10%.

Paiement

Le paiement doit être effectué par transfert bancaire avant que le compteur soit récupéré ou livré.

Transit : 30015

Institution : 815

No de compte : 0906727

Analyse des données

L'application Eco-Link Evo permet d'initialiser le site où sera installé le compteur à l'aide d'un téléphone intelligent. Il permet également de consulter les données cumulatives de passage devant le compteur. En téléversant les données de passage au logiciel Eco-Visio®, plateforme en ligne d'analyse des données, vous pourrez produire des rapports à partir des données de passage recueillies.



RÉSEAU PLEIN AIR QUÉBEC

Formulaire de demande de location

Nom de l'organisation : _____

Votre organisation est-elle membre d'une fédération de plein air? _____

Si oui, laquelle? _____

Adresse de l'organisation :

Adresse de livraison :

Nom du responsable : _____

Courriel du responsable : _____

Téléphone du responsable : _____

Autre numéro de téléphone : _____

Date de prise de possession souhaitée (indiquez 3 choix)* :

1- _____

2- _____

3- _____

Nombre de périodes successives de location souhaitées** : _____

Type de compteur demandé*** :

Unidirectionnel

Bidirectionnel

*Les demandes seront traitées selon l'ordre de réception de celles-ci.

**Toute demande de location pour des périodes non successives doit faire l'objet d'une autre demande. Le RPAQ se réserve le droit de limiter le nombre de périodes de location successives ou non, selon le niveau de demande.

***Les deux types de compteurs relèvent tous les passages devant le capteur. Toutefois, le compteur bidirectionnel qualifie la direction du passage (par exemple : nombre de passages vers le nord et nombre de passages vers le sud).